

14ème législature

Question N° : 21265	De M. Thierry Braillard (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité des territoires et logement		Ministère attributaire > Logement et égalité des territoires
Rubrique >logement : aides et prêts	Tête d'analyse >prêts	Analyse > éco-prêt à taux zéro. travaux d'économie d'énergie. réglementation.
Question publiée au JO le : 19/03/2013 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 13/05/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le mécanisme du prêt à taux zéro tant sur la nature du bien à financer que sur les ressources des acquéreurs. Ce prêt peut être accordé pour l'acquisition d'un logement ancien faisant l'objet de travaux importants pour améliorer la performance énergétique. Il lui demande de lui préciser à quel niveau elle estime rempli l'objectif d'amélioration de la performance énergétique et quel texte réglementaire précise cette notion.